



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_444

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

**CREATION D'UN PHOTOLANGAGE - SPÉCIFICITÉ SANTÉ MENTALE - ATTRIBUTION ET
SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE
PRÉALABLES**

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2020 portant modification de la compétence facultative exercée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay : « Contrat local de santé : élaboration, signature, suivi et mise en œuvre d'actions du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) »,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, par le biais de son Contrat Local de Santé, peut mener des actions concernant la santé mentale,

Considérant que dans ce cadre, elle souhaite proposer la création d'un photo langage - spécificité santé mentale, destiner à désacraliser l'image de la psychiatrie auprès des habitants du territoire et de promouvoir les lieux de soin en santé mentale du territoire,

Considérant que l'agence GUS dispose des compétences et des outils nécessaires à la réalisation de ce photo-langage, de la connaissance de la Communauté d'Agglomération et de son territoire.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un bon de commande avec l'agence GUS pour un montant total de 9 400 € HT pour la réalisation de ce photo langage,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la création d'un photo langage - spécificité santé mentale à l'Agence Gus, ayant son siège à Béthune, 218 Avenue Fleming, et de le signer pour un montant de 9 400 € HT pour la durée de réalisation du projet.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **4 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **4 AOUT 2023**

Et de la publication le **4 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



— **LECONTE Maurice**

[Handwritten signature in blue ink]